ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Trafic

Question écrite n° 3636

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur la situation alarmante de la region Nord - Pas-de-Calais face a la circulation de la drogue. Jusqu'alors relativement preserve de ce dramatique phenomene de societe, le Pas-de-Calais se voit depuis un an envahi par le phenomene de la toxicomanie du fait, a la fois, de la proximite des Pays-Bas, du tres fort taux de chomage de la population, visant surtout les jeunes, et du nombre de policiers de terrain en nette insuffisance, situation regulierement denoncee par l'ensemble des elus locaux. La situation devient suffisamment grave pour que soient prises des mesures efficaces pour endiguer ce dramatique probleme, mesures qu'il souhaite donc connaitre.

Texte de la réponse

Le Gouvernement accorde la plus grande attention au probleme de circulation de la drogue qui affecte particulierement - comme le souligne l'honorable parlementaire - la region Nord - Pas-de-Calais. Les mesures mises en oeuvre visent notamment au renforcement de la securite et de la lutte contre la toxicomanie : accroissement des moyens des services de police, actions de sensibilisation et d'information des jeunes en matiere de prevention contre la drogue. S'agissant du developpement du trafic de stupefiants a partir des Pays-Bas, celui-ci resulte de la situation de ce pays comme zone de transit. Il s'explique aussi par les particularites de la politique neerlandaise en matiere de lutte contre la toxicomanie, qui met l'accent sur les aspects sanitaires des problemes. En depit des differences entre les approches neerlandaises et francaises, des mesures ont ete mises en oeuvre afin de developper une cooperation aussi large que possible avec les services neerlandais concernes. Le ministere de l'interieur a ainsi procede, en 1986, a l'ouverture d'une antenne de l'Office central pour la repression du trafic illicite des stupefiants (OCRTIS) a La Haye. Cette cooperation a permis, au cours des dernieres annees, le demantelement de plusieurs reseaux de trafic de cannabis et d'heroine et d'importantes saisies de stupefiants (cannabis, heroine, cocaine) sur notre territoire. Plusieurs autres decisions ont egalement ete prises afin de renforcer notre cooperation avec les Pays-Bas : creation d'un groupe regional (franco-neerlandais-belge) sur le « tourisme de la drogue » ; creation d'un groupe bilateral sur l'execution des commissions rogatoires ; intensification de l'echange de renseignements ; organisation d'une rencontre d'experts pour mieux lutter contre les importations de drogue dans les grands ports ; affectation en France d'un officier de liaison neerlandais. Cette cooperation s'est recemment concretisee par l'organisation d'une operation conjointe par les services repressifs belge, neerlandais et francais qui a permis l'interpellation de 70 rabatteurs impliques dans le tourisme de la drogue. Enfin, les travaux poursuivis au sein du groupe de Schengen et dans le cadre de l'Union europeenne (mise en place de l'unite de drogue d'Europol) completent cette cooperation.

Données clés

Auteur : M. Bois Jean-Claude
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3636

Rubrique : Drogue
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1939
Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2022